



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

 [@parcoursup\\_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)



**Parcoursup 2021 : ce qu'il faut savoir sur les étapes à venir**

# Les dates clés de la phase d'admission

**À partir  
du 27 mai**

## Phase principale d'admission

Je reçois les réponses des formations à mes vœux et je réponds au fur et à mesure aux propositions d'admission

**16 juin**

## Début de la phase complémentaire

Je peux formuler de nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles

**29 juin**

**1<sup>er</sup> juillet**

## Point d'étape obligatoire

Si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je confirme ceux qui m'intéressent toujours dans mon dossier

**À partir  
du 2 juillet**

## Accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Si je n'ai pas de proposition d'admission, je peux solliciter la CAES de mon académie pour m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet

**6 juillet**

**Résultats du baccalauréat**

**16 juillet**

**Fin de la phase principale d'admission**

**16 sept.**

**Fin de la phase complémentaire**

## > Quand ?

**Du 16 juin au 16 septembre 2021**

**Une réelle opportunité : en 2020, plus de 85 000 candidats ont reçu une proposition d'admission dans une formation de leur choix.**

## > Pour qui ?

**En priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission**

**Les autres candidats concernés**

## > Comment formuler des vœux ?

**Accès à la phase complémentaire à partir du dossier Parcoursup**

**Une actualisation quotidienne des formations ayant des places disponibles**

**10 vœux maximum pour des formations sélectives ou non sélectives**

**Les règles spécifiques pour la formulation des vœux en phase complémentaire**

---

## > Quelles réponses des formations ?

Les formations sélectives : **Oui** ou Non

Les formations non sélectives : **Oui** ou **Oui-Si**

## > Dans quels délais les formations répondent-elles ?

Délai de réponse de 8 jours maximum

La pause estivale

## > Dans quels délais répondre aux propositions d'admission ?

**Une alerte (mail et sms) lorsqu'une proposition arrive**

→ pour une proposition reçue entre le 17 juin et le 24 août 2021 : vous avez 3 jours (J+2) pour répondre

→ pour une proposition reçue le 25 août 2021 : vous devez répondre le 26 août 2021 (J+ 1)

→ pour une proposition reçue entre le 26 août et le 16 septembre 2021 : vous avez toute la journée pour répondre

---

## Rappel des règles

- > Répondre à toutes les propositions d'admission reçues, en les acceptant ou en les refusant, avant leur date limite pour ne pas les perdre
  - > Quand vous recevez plusieurs propositions d'admission, vous ne pouvez en accepter qu'une (on ne peut occuper deux places en même temps)
  - > Quand vous recevez une proposition d'admission alors que vous en avez déjà accepté une en phase principale, vous devez choisir celle que vous préférez
  - > Lorsqu'un candidat reçoit une proposition d'admission et qu'elle correspond à son choix définitif, il l'accepte et renonce à ses éventuels vœux en attente. Il prend ensuite connaissance, dans son dossier, des modalités d'inscription administrative dans la formation choisie
-

# Le point d'étape obligatoire : le bon moment de faire le point sur son dossier

---

## > Quand ?

Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021

## > Pour qui ?

Uniquement pour les candidats ayant conservé des vœux en attente

**A noter** : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

## > Pourquoi ?

Pour faire le point sur son dossier un mois après le début de la phase d'admission

## > Comment ?

Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 23h59, heure de Paris)

Des messages et SMS d'information et de relance sont prévus

---

## > Depuis le 27 mai 2021 :

Les candidats qui n'avaient fait que des demandes en formations sélectives et qui n'avaient reçu que des réponses négatives ont pu demander :

**un accompagnement individuel ou collectif dans leur lycée ou dans une structure d'orientation (CIO, SCUIO...) pour revoir leur projet et préparer la phase complémentaire**

## > A partir du 2 juillet 2021 :

Les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale et/ou en phase complémentaire pourront solliciter depuis leur dossier :

**l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie**

La CAES étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles. La CAES travaille avec les partenaires locaux du rectorat

---



Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix (et après avoir eu ses résultats au baccalauréat s'il est lycéen), le candidat procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

**Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
  - **Respecter la date limite indiquée.**
    - **16 juillet 2021** pour les candidats qui acceptent définitivement leur proposition avant le 11 juillet 2021
    - **27 août 2021** pour les candidats qui acceptent définitivement leur proposition entre le 12 juillet et le 22 août 2021
    - **Dans le calendrier de la formation** pour les candidats qui acceptent une proposition à partir du 23 août 2021
  - Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.
-

## Les pages et infographies

- **Les dates clés et les délais de réponse** : infographie disponible sur la page conseils pour la phase d'admission sur Parcoursup.fr
- **La phase complémentaire** : page dédiée sur Parcoursup.fr
- **L'inscription administrative** : infographie disponible sur la page conseils pour la phase d'admission sur Parcoursup.fr

## Les vidéos

- **Parcoursup 2021 - ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission** : pages conseils sur Parcoursup.fr et dossier candidat
- **Parcoursup 2021 – la phase complémentaire** : page dédiée sur Parcoursup.fr et dossier candidat
- **Parcoursup 2021 – le point d'étape** : prochainement dans le dossier candidat

**NB : toutes les vidéos Parcoursup sont publiées sur la playlist Parcoursup de la chaîne Youtube du MESRI.**

## Des questions sur votre dossier ?

- > La rubrique contact depuis votre dossier
- > Le numéro vert : 0 800 400 070 du lundi au vendredi de 10 h à 16 h

